



REPUBLIQUE FRANCAISE
CCAS DE CHAMBERY

Département de la Savoie

DECISION DE LA VICE-PRESIDENTE N° DDVP-2025-69

En application de l'article R123-21
du Code de l'Action Sociale et des Familles

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'HAD DU CHMS
ET LE SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE**

La Vice-Présidente du CCAS de CHAMBERY,

Vu les articles R123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération n°1.5 du 31 mai 2024 du Conseil d'administration donnant délégation de pouvoir au Président
et à la Vice-Présidente,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité et la sécurité de la prise en charge des patients à domicile,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

De conclure avec le Centre Hospitalier Métropole Savoie une convention de partenariat entre le service hospitalisation à domicile et le service autonomie à domicile. La convention est établie pour une durée de 3 ans à compter du 16 septembre 2025.

ARTICLE 2[°] :

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Vice-Présidente (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 3 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Fait à Chambéry, le

29 SEP. 2025

La Vice-Présidente du CCAS

Christelle FAVETTA SIEYES

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DDVP-2025-69 CHMS CONVENTION PARTENARIAT HAD SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE

Date de transmission de l'acte : 30/09/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 30/09/2025

Numéro de l'acte : 25_00868 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-267310050-20250929-25_00868-CC

Date de décision : 29/09/2025

Acte transmis par : Claudia DI CICCO

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes
8.2. Aide sociale